

Introduction

Essayer de comprendre le fonctionnement de l'entreprise algérienne, ses objectifs, sa gestion, ses problèmes, ses résultats et mettre un jugement sur son état actuel ne peut se faire qu'à travers une étude critique de son histoire. En effet faire appel à l'histoire nous permet de rapporter des faits lointains qui sont aussi des éléments de réponses à des questions que certains posent aujourd'hui sur l'efficacité de l'entreprise algérienne durant les années 1960 et 1970. Dans cet ordre d'idée, le présent cours retrace les principales périodes du projet industriel algérien et de l'entreprise industrielle nationale tout en mettant l'accent sur des thèmes liés à la sociologie du travail et de l'organisation, notamment, l'organisation structurelle de l'entreprise et son impact sur le rendement des salariés, la question du pouvoir, les conditions sociales des ouvriers et leur impact sur leur travail.

Quelques définitions de l'entreprise économique

1ère « l'entreprise est l'agent économique dont la fonction principale est la production de biens et services destinés à être vendus sur un marché »

2ème « l'entreprise est un corps social ayant une fin économique : la production »

3ème « l'entreprise est une affaire commerciale ou industrielle dirigée par une personne physique ou morale privée, unité économique de production »

4ème « une entreprise est une organisation qui met en œuvre différents moyens, appelés facteurs de production, de façon optimale pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés pour la production ou la commercialisation de biens ou de services »

L'entreprise est un micro système économique produit d'une économie libérale et décentralisée mais organisée de manière hiérarchique et planifiée, ou la main visible de l'entreprise se substitue à celle invisible du marché.

C'est les développements consacrés à la théorie des organisations, aux supports du management moderne, conduisent à définir l'entreprise sous des éclairages variés par exemple comme : un construit artificiel, un espace politique, un système politique ou psycho politique, un système de compétences et de pouvoirs, etc.

Ainsi les auteurs insistent sur quatre définitions essentielles qui sont :

1-l'entreprise est centre de production : c'est un lieu de transformation de matière première en produits finis, donc c'est une vision inspirée de l'entreprise industrielle, même si on peut l'élargir à d'autres cas, en considérant que les matières premières peuvent aussi être des informations, par exemple une agence de voyages évite à ses clients de rechercher eux même les informations nécessaires à l'organisation de leurs vacances. Elle transforme les informations

dont elle dispose en un service dont elle commercialise. Cette vision met l'accent sur l'entreprise en tant que lieu de combinaison des facteurs de production et débouche sur une approche mécaniste de l'entreprise. Dans cette approche l'entreprise est associée à l'image d'une machine et les problèmes posés par son fonctionnement sont perçus comme des problèmes de réglage.

2- l'entreprise groupement humain : elle est à la fois un groupement d'individus et un ensemble de relations entre ces individus. Ces relations sont beaucoup plus complexes que ce que traduit de façon formelle l'organigramme. L'étude des déterminants des comportements des individus et des groupes débouche sur une vision de l'entreprise en tant que groupe humain. Une conception mécaniste consiste à voir les personnes comme qui la composent comme des rouages, cependant à la différence des machines, les êtres humains ont une personnalité, des sentiments, des aspirations qui vont influencer leurs comportements. Une machine peut tomber en panne (on la répare). L'être humain va faire son travail avec plus au moins d'attention, y mettre plus ou moins de soin, d'exigence de qualité et cela ne relève pas de la mécanique. Cette approche a une dimension sociologique et psychologique.

3-l'entreprise, ensemble d'éléments en interaction internes et externes : ainsi l'entreprise est en relation avec les différentes composantes internes et externes (partenaires économiques et commerciaux, administrations...). Ces relations sont à l'origine d'interactions complexes qui, combinées à celles qui se produisent entre les différentes composantes de l'entreprise pose le problème de la maîtrise de l'ensemble. L'approche de l'entreprise en tant que système apporte des éléments pour prendre en compte et maîtriser la complexité interne et externe. Cette approche met l'accent sur la notion de pilotage et les facteurs qui l'influencent.

4- l'entreprise acteur sur différents marchés : l'ensemble des relations de l'entreprise avec son environnement peut aussi être perçu à travers la notion de marché qui débouche sur une vision contractuelle de la firme. L'entreprise est ainsi vu à travers les contrats auxquels elle participe et qui la relie à tous ses partenaires quel que soit leur rôle (clients, fournisseurs mais aussi actionnaires, salariés...) dans cette approche l'entreprise se présente comme un ensemble de contrats.

- Les finalités de l'entreprise

Les finalités, ou missions, de l'entreprise sont les raisons pour lesquelles elle est acceptée par son environnement. Ce sont des buts plus durables que les objectifs, avec des échéances imprécises. Elles répondent à des questions du type « que voulons-nous devenir ? », « quelles sont nos motivations ? » : les finalités contribuent à la cohésion de l'entreprise et elles orientent les décisions stratégiques.

Les différentes finalités

On retrouve au niveau des finalités les mêmes orientations que pour les objectifs : des finalités économiques, des finalités humaines et des finalités sociales.

1) Les finalités économiques

Sont de trois ordres :

- Produire et distribuer des biens et services, but commun à toutes les catégories d'entreprises, les entreprises industrielles, les entreprises agricole, etc. produisent et commercialisent des

biens, les entreprises commerciales redistribuent les biens acquis auprès des producteurs, les entreprises de services fournissent des services marchands ou non-marchands aux entreprises ou aux consommateurs.

- Assurer la croissance de l'entreprise, exceptée dans certaines entreprises qui sont créées pour une mission précise, temporaire.

- Produire un profit, préserver le patrimoine sont des buts majeurs, cette recherche du profit distingue les entreprises privées marchands des entreprises publiques et des associations.

2) Les finalités humaines

Elles concernent aussi bien les ambitions des dirigeants (prestige par exemple) que l'épanouissement du personnel : bonnes conditions de travail, bien-être des salariés, participation au pouvoir de gestion, etc....

3) Les finalités sociétales

Elles peuvent coexister avec les autres finalités dans la plupart des entreprises, mais pour certains, elles constituent des finalités primordiales : le service public ou l'indépendance nationale sont des finalités principales des entreprises publiques.

L'approche traditionnelle de l'entreprise

L'activité d'une entreprise peut être décomposée en deux phases distinctes :

- L'activité productive, c'est à dire la création de biens ou services.

- L'activité de redistribution des richesses en contrepartie des biens ou services.

A. Autant qu'une unité de production :

Par l'opération de production, l'entreprise transforme des flux d'entrée (Intrants ou Inputs) en flux de sortie (Extrants ou outputs).

Les intrants peuvent être classés en trois catégories :

- Le travail fourni par le personnel de l'entreprise

- Le capital technique : bâtiments, matérielsetc.

- Les consommations intermédiaires c'est matières premières, produits semi-finis, énergie.....ou les services (publicité, transport, ...etc.) incorporés au processus de production.

B. Autant qu'une unité de répartition

La contrepartie de l'activité de production de l'entreprise se traduit par la vente. Le produit de cette vente doit permettre à l'entreprise de

- Rémunérer les facteurs de production

- Payer ses charges sociales et fiscales

- Dégager un surplus destiné à assurer son avenir.

Une fois les richesses sont créées, l'entreprise distribue les rémunérations aux agents qui ont participé à la réalisation de la production.

- Le personnel reçoit le salaire

- L'Etat, les organismes sociaux perçoivent les impôts et les cotisations sociales

- Les prêteurs reçoivent des intérêts

- Les apporteurs de capitaux reçoivent les dividendes (part de bénéfices pour les actionnaires)

- L'entreprise garde pour elle-même les revenus non distribués.

Définition de l'entrepreneur :

L'entrepreneur est un agent économique assez audacieux pour :

- Investir des capitaux (fonds propre) dans une entreprise,

- Afin de constituer un actif productif engagé dans une activité,

- Grâce auquel il réalise une production de biens et de services,
- Qui, après déduction des biens et services achetés aux autres entreprises et intégrés dans sa production,
- Lui laissera une valeur économique ajoutée,
- Qui, après paiement ou provisionnement de toutes les charges dues au titre de l'exercice en cause,
- Lui assurera un surplus ou capacité d'autofinancement destinée à garantir la pérennité de l'entreprise.

L'entrepreneur peut aussi être reconnu selon son comportement, ses réactions, ses tactiques ou sa stratégie face à l'environnement externe auquel il est confronté.

- L'entrepreneur de type conservateur est prudent. Il limite les risques, il préfère résoudre les problèmes quand ils se présentent, plutôt que de les anticiper. Il s'en tient à des marchés réduits, il œuvre dans des secteurs traditionnels. Ses produits et services vendus sont banalisés. L'originalité ne lui sied pas.
- L'entrepreneur entreprenant, s'adapte au changement mais sans rechercher le risque outre mesure. Il veut avant tout optimiser les acquis. Toutefois il saura saisir une opportunité si elle ne le conduit pas trop loin. Il est moyennement pro-actif.
- L'entrepreneur offensif est un adepte de l'innovation, de la créativité, de la marche en avant. C'est un battant, il anticipe l'avenir, il différencie ses produits. Il n'a pas peur des technologies nouvelles, des procédés d'avant-garde. Il s'avance sans hésiter des marchés turbulents ou à croissance rapide.

Les entreprises d'après leur statut juridique :

Une entreprise ne peut conduire une activité qu'en ayant recours à un personnel salarié, donc c'est une collectivité de cadres, d'agents de maîtrise ou d'encadrement ou de techniciens, d'ouvriers et d'employés. Ceux-ci œuvre sous l'autorité d'un employeur, d'un patron ou d'un chef qui représente...ce dernier dispose de pouvoirs (commander, embaucher, licencier...) exerce son contrôle (légal, réglementaire, juridictionnel), en contrepartie desquels il doit respecter des obligations.

Les salariés sont détenteurs de droits (acquis et reconnus au terme de luttes sociales). Leurs réclamations (à titre individuel ou collectif) peuvent être prises en charge par les délégués du personnel dans les entreprises ou établissements de plus de dix salariés : ils veillent à l'application du droit existant, les délégués syndicaux ont la charge de veiller à la modification du droit du travail dans le sens le plus favorable aux salariés, à l'application au jour le jour des textes légaux et conventionnels. Dans les grandes entreprises le délégué syndical a pris le pas sur le délégué personnel, dans les petites entreprises il n'existe pratiquement de délégué syndical.

On distingue les entreprises privées, les entreprises coopératives, les entreprises publiques.

1-Les entreprises privées sont à ventiler en deux catégories : les entreprises individuelles et les sociétés ; c'est une question de forme juridique.

- L'entreprise individuelle est constituée grâce aux rapports d'un créateur qui en a la pleine propriété. Il en assure presque toujours la direction. Il assume la responsabilité de son activité. Les résultats (profits ou pertes) lui reviennent. Le législateur a voulu limiter l'engagement patrimonial de l'entrepreneur individuel traditionnel, qui répond, sur tous ses biens, de ses actes professionnels, c'est à cet effet qu'a été créée l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL). L'entrepreneur individuel n'est alors tenu de ses dettes commerciales que dans la limite de son apport à l'EURL.
- L'entreprise en société est celle dont le capital a été constitué par deux ou plusieurs associés, porteurs de parts, actionnaires...selon les statuts. La propriété du capital est collective. Deux sous-ensembles sont à distinguer : les sociétés de personnes, les sociétés de capitaux. Dans les sociétés de personnes, les associés propriétaires sont responsables du passif de l'entreprise sur l'ensemble de leurs biens. Dans les sociétés de capitaux, ils ne sont pas responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports au capital social.

2-les coopératives : sont des groupements économiques privés pratiquant la coopération. Ce sont des entreprises constituées par des personnes (individus, familles) ayant des intérêts communs. Les coopérateurs sont égaux en droits. Le principe de base est « une personne, un vote », quel que soit le nombre de parts détenues par cette personne. Toute coopérative doit avoir une forme d'une société. L'objet essentiel d'une coopérative est de réduire les prix de revient au bénéfice des coopérateurs, d'améliorer la qualité marchande des produits.

3-les entreprises publiques : l'appellation doit être acceptée au sens d'initiative publique, d'activité servant l'intérêt général, à quelque degré-sous une forme ou une autre, mais pouvant être lucrative pour l'Etat, que celui-ci soit totalement ou non propriétaire. L'entreprise publique concourt à la décentralisation et à la modernisation de l'appareil d'Etat. La présence de l'Etat dans des entités économiques dotées de la personnalité morale. Ainsi la régie est un mode de gestion d'un service public. « La régie directe » est assurée exclusivement par des agents recrutés et nommés par l'Etat, la région, le département, la commune...et rémunérés par cette autorité. « La régie intéressée » est assurée par un régisseur qui n'en supporte pas les risques (personne physique ou morale), mais participe aux résultats de l'exploitation.

- L'établissement public est doté d'organes (conseil d'administration, présidence...etc) et d'un budget propre. Il ya lieu de distinguer entre les établissements publics administratifs d'une part et des établissements publics industriels
- La société nationale est une société créée ou rachetée par l'Etat. Elle est l'objet de conventions et dotations particulières, afin d'exploiter des activités lucratives d'étude, de fabrication, de services
- Une société d'économie mixte est une société anonyme dont une partie des actions appartient à des personnes morales de droit public, l'autre part est détenue par des personnes de droit privé.

Situer l'entreprise ; comment classer les entreprises ?

1 les critères quantitatifs :

a) **La taille :** elle est le critère le plus utilisé, elle est le plus souvent exprimée par le nombre de salariés ainsi on distingue :

- La Micro-entreprise : 0 à 9 salariés.

- Très petite entreprise : 10 à 19 salariés.
- Petite entreprise : 20 à 49 salariés
- La moyenne entreprise : 50 à 249 salariés.

b) Les indicateurs financiers :

Comme le montant des capitaux investis, le résultat dégagé (sous différentes formes : avant ou après prise en compte de la dépréciation des actifs, avant ou après les impôts...), le chiffre d'affaire, la valeur ajoutée...etc.

2-les critères qualitatifs :

a) L'activité : elle peut être industrielle, commerciale, de service... de plus à l'intérieur de chacune de ces catégories on peut distinguer des sous-catégories.

b) Le pouvoir : l'entreprise est une entité juridiquement indépendante, c'est au niveau de l'entreprise que se situe la responsabilité vis-à-vis des tiers. C'est là que sont prises les décisions, c'est le chef d'entreprise les qui prends quand il est propriétaire principal.

c) Une typologie des groupes :

L'appartenance à un groupe entraîne une relation société mère /filiale.

Le cadre économique de l'entreprise :

Les activités économiques

1- Produire : on parle de production de biens lorsque l'activité de l'entreprise consiste dans la mise à disposition d'éléments matériels tangibles, qui existent physiquement.

On parle de mise à disposition de services lorsqu'il s'agit d'améliorer l'état ou la situation d'un bien ou d'une personne sans que cette amélioration se concrétise dans un élément matériel : un service est intangible.

On divise l'activité économique en trois secteurs :

- Primaire : exploitation des ressources naturelles,
- Secondaire : transformation de matières premières en produits finis,
- Tertiaire : activités financières, distribution et services.

2- Notion de productivité : la notion d'efficacité désigne le fait d'atteindre un objectif, alors que l'efficience est la mise en rapport d'un résultat avec les moyens employés pour l'obtenir.

L'entreprise produit des biens ou des services en consommant d'autres biens (matières premières, équipements, etc.) et services.

Si on compare ce qui sort de l'entreprise (outputs) et ce qui entre (inputs), la productivité apparait comme le rapport entre le volume de la production et le volume des intrants consommés. Une productivité élevée signifie que l'entreprise combine efficacement les facteurs de production qu'elle utilise. On mesure ainsi :

Une productivité apparente du travail : volume de la production /effectifs employés ou volume de la production / nombre d'heures de travail.

Une productivité apparente du capital : volume de la production/ volume du capital.

Il faut noter que pour mesurer une productivité globale il faudrait pouvoir combiner entre les deux facteurs, ainsi l'efficacité d'une machine dépend de la façon dont elle est conduite.

Il ne faut pas confondre entre la productivité, rentabilité et profitabilité.

La productivité : mesure la performance au niveau de la production, exemple (temps de travail par produit fabriqué) néanmoins il ne suffit pas de bien produire pour être rentable, il faut aussi vendre.

La rentabilité : se mesure en rapportant un revenu (profit, bénéfice, résultat) au capital engagé pour l'obtenir. Lorsque le résultat est comparé au chiffre d'affaire, on emploie plutôt le terme de profitabilité.

3-le partage de la valeur ajoutée :

L'entreprise n'est pas seulement un lieu de création de valeur, elle a aussi un rôle de distribution à travers la rémunération des facteurs de production.

La valeur ajoutée créée par l'entreprise est partagée entre les différents agents économiques qui ont contribué à sa création :

- L'Etat et les collectivités territoriales, qui contribuent à créer un cadre favorable et mettent en place les infrastructures nécessaires à l'activité économique perçoivent en contrepartie les impôts.
- Les salariés, sont rémunérés directement (salaires) indirectement (assurances sociales).
- Les organismes financiers, prêteurs de capitaux font payer des intérêts,
- Le reste de la valeur ajoutée est à la disposition des propriétaires de l'entreprise qui peuvent soit, se le partager (distribution des revenus) soit le laisser dans l'entreprise pour renouveler ses capacités de production.

L'environnement de l'entreprise :

L'entreprise est en relation avec d'autres agents économiques qui peuvent être des partenaires ou des concurrents ainsi qu'avec différentes composantes de la société. Ces relations peuvent être sous forme d'échanges, d'actions de l'entreprise, qui peuvent avoir des conséquences sur les autres. On peut citer :

- **Les fournisseurs** : (de matières premières, de sous-traitances, de fournitures, de services...etc.
- **Les organismes et marchés financiers** : auprès desquels l'entreprise peut se procurer des ressources, mais qui demandent aussi des comptes ;
- **Les concurrents** : (même produits ou produits de substitution)
- **Les structures éducatives** : qui forment de futurs salariés et contribuent à la recherche ;
- **Les pouvoirs publics** : à l'échelle locale, régionale, nationale : cadre économique et juridique (législation, réglementation) partenariats ;
- **L'opinion publique** ;
- **Les syndicats** : qui représentent les salariés et exerce une certaine influence ;
- **Les clients** : (actuels, potentiels) qui peuvent être d'autres entreprises ou bien des particuliers (consommateur final)
- **Les organisations de consommateurs** ;
- **Les médias** : sources d'information et vecteur de communication.